

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

No 12 - Vendredi 31 mars 2017

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

LES INFOS DU MUNICIPAL 31 mars 2017

UNE NOUVELLE CLASSE S'OUVRE A L'ECOLE PRIMAIRE

Les classes primaires de La Neuveville comptent actuellement, avec 11 classes, une moyenne de 19.45 élèves par classe. L'année prochaine, avec 11 classes, la moyenne des élèves par classe sera de 19.8. Les effectifs passeront en effet de 214 à 218 élèves. En maintenant 11 classes pour 2017/2018, l'école comptera une classe à effectif en catégorie supérieure, selon les directives sur les effectifs de classe, du fait que la classe 6H comptera 31 élèves. Cette situation devrait perdurer pour le reste de la durée du parcours scolaire primaire, ce qui signifie que les classes 5H, 7H et 8H seront également doublées en 2017/2018. L'ouverture d'une classe implique qu'une classe sera en catégorie inférieure au vu des effectifs, dès l'instant que les 31 élèves seront ventilés en une classe de 16 et une autre de 15. Après étude de la situation et sur demande des autorités scolaires neuveilloises, l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire a décidé d'autoriser l'école primaire de La Neuveville à ouvrir une classe supplémentaire de 6H pour une période de deux ans, à savoir 2017/2018 et 2018/2019. D'un point de vue pédagogique, cette option représente la meilleure solution. Une nouvelle évaluation sera faite à la fin de la période de deux ans pour l'année scolaire 2019/2020.

NOUVEL HORAIRE TEMPORAIRE DE LA DECHETTERIE MUNICIPALE

Une motion acceptée par le Conseil général demande au Conseil municipal d'ouvrir la déchetterie une heure de plus un soir de la semaine. Afin d'évaluer le besoin, l'Exécutif communal a décidé de procéder à un essai pendant la période de l'heure d'été en ouvrant une heure de plus le jeudi soir, à savoir jusqu'à 19 heures. Il est en effet important d'évaluer le besoin réel, car une ouverture prolongée toute l'année aurait des conséquences financières importantes. En effet, pour la période hivernale, où les nuits sont plus longues, une illumination appropriée devrait être installée, ce qui occasionnerait des frais relativement élevés. Il faudrait ajouter à cela des frais supplémentaires de personnel.

Dès lors, depuis lundi dernier 27 mars 2017 et jusqu'au samedi 30 septembre 2017, la déchetterie communale sera ouverte comme suit :

	Horaire	
Lundi à mercredi	Matin	09h00 à 12h00
	Après-midi	14h00 à 17h00
Jeudi	Matin	09h00 à 12h00
	Après-midi	14h00 à 19h00
Vendredi	Matin	09h00 à 12h00
	Après-midi	14h00 à 17h00
Samedi	Matin	08h00 à 12h00

QUELQUES BREVES

Nouveaux apprentis

Poursuivant son engagement pour la formation duale, le Conseil municipal a décidé d'embaucher 3 nouveaux apprentis qui commenceront leur apprentissage le 2 août 2017. Il s'agit de :

- Danz Eden, comme apprentie de commerce dans l'administration,
- Silva Margarida, comme apprentie assistante socio-éducative auprès de la crèche municipale,
- Meyer Maël comme apprenti assistant socio-éducatif auprès de l'école à journée continue.

Service social régional La Neuveville

Mme Catherine Trudel, assistante sociale auprès du Service social régional La Neuveville (SSRN), a décidé de donner sa démission pour le 30 avril 2017. De ce fait, son poste a été mis au concours. Nous la remercions d'ores et déjà du travail qu'elle a fourni auprès du SSRN.

CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

FIN DE LA PERIODE D'HIVERNAGE 2017

Nous attirons l'attention des usagers que la grue est en service régulier pour les mises à l'eau **tous les jeudis, vendredis et samedis**, sauf les jours fériés. Les rendez-vous sont à organiser avec le responsable au no 079 286 45 84,

48 heures avant l'utilisation de la grue.

Nous vous rendons particulièrement attentifs à l'article 17 du règlement des ports concernant l'utilisation de la grue communale.

Il est également rappelé que, selon le règlement des ports, les places de stationnement mises à disposition par la commune pour l'hivernage des bateaux **doivent impérativement être libérées au plus tard le 15 avril 2017.**

Service des ports

Marchés artisanaux 2017

A l'occasion des marchés artisanaux en vieille ville, nous informons les automobilistes que la Rue Beau-regard, la Rue du Marché, la Rue du Collège ainsi que la Place de la Liberté seront fermées à la circulation.

Les marchés se dérouleront de 10h00 à 17h00 les dimanches suivants :

23	avril	2017
28	mai	2017
25	juin	2017
27	août	2017
1 ^{er}	octobre	2017
29	octobre	2017

Les trois rues et la place de la Liberté devront être libérées de tout véhicule à partir du samedi 19h00 afin de permettre l'installation et le montage des stands dès le lendemain matin.

Merci de prendre bonne note des dates susmentionnées et de vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DE L'ÉNERGIE DU CANTON DE BERNE Approbation des plans

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne a arrêté le plan de route selon l'article 32 de la LR. Les documents peuvent être consultés durant le délai de mise à l'enquête.

Routes cantonales n° : 5, Artère front. NE/BE - La Neuveville Est 1322, Artère La Neuveville - Prêles - Lamboing

Commune : La Neuveville

Projet de construction : 230.20041 / La Neuveville, aménagement du centre de la localité et des secteurs zone 30

Plan de route : 2016/230/33

Date d'approbation : 16.03.2017

Lieu de mise à l'enquête : Secrétariat de la commune municipale de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville

Délai de mise à l'enquête : du 29 mars au 28 avril 2017

Loveresse, 24.03.2017

Arrondissement d'ingénieur en chef III

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : John Schwab SA, Platanenstrasse 7, 3236 Gampelen.

Emplacement : parcelle no 532, au lieu-dit : "Chemin de la Plage 2", commune de La Neuveville.

Projet : adjonction d'un couvert au nord du bâtiment existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérogations : 48 LAE, 23 et 24 LRN; 90 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 avril 2017 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 mars 2017

Le préfet : J.-Ph. Marti

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 61



Avis de construction

Requérants : M. et Mme Mike et Emilie Zihler, chemin des Celliers 26, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. David Caroppo, chemin des Trois-Portes 33a, 2000 Neuchâtel.

Projet : Transformation d'une véranda existante et installation d'un couvert à voiture et modification d'un escalier d'accès, au chemin des Celliers 16, sur les parcelles nos 1742 et 1744, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dérogation : Article 80, alinéa 2 de la loi sur les routes – Construction à l'intérieur de la distance d'interdiction de construire de 3.60 mètres par rapport à la route communale.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 mars 2017 au 1 mai 2017. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 31 mars 2017
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Geotest SA, Bernstrasse 165, 3052 Zollikofen.

Emplacement : parcelles nos 649 et 1467, aux lieux-dits : "Les Roches/La Baume", commune de La Neuveville.

Projet : installation de deux filets pare-pierres pour la protection des parcelles nos 648, 652, 1250 et 3369, de la route communale (Chemin du Tirage) et du chemin pédestre situés en aval de la paroi rocheuse.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : objet IFP no 1002 "Rive gauche du Lac de Bienne", objet PPS no 5090 "Le Gibet" et inventaires régionaux des objets naturels en forêt et des terrains secs.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 avril 2017 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, b2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 mars 2017.

Le préfet : J.-Ph. Marti

Consultez gratuitement la FOD
www.imprimerieducourrier.ch

LE CONSEIL GENERAL est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

mercredi 5 avril 2017 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2017
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 131'500.- TTC pour l'installation d'une centrale de production d'énergie électrique sur le toit de l'école à journée continue (chemin du Signolet 3) et la mise en autoconsommation des 6 bâtiments du site scolaire primaire : décision (A. Binggeli)
4. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 67'580.- TTC pour l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personnes à mobilité réduite à l'école à journée continue (chemin du Signolet 3) et la mise en place d'un paratonnerre : approbation du message au CG (C. Ferrier)
5. Position CM et décision CG sur la motion PS (D. Bloch) « Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme » (R. Matti)
6. Position CM et décision CG sur le postulat PS (R. Petignat) « Entretien et valorisation de la plage de La Neuveville » (A. Olivieri)
7. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (A.-C. Christen) « Des enseignes sur ou aux abords des bâtiments publics » (C. Ferrier)
8. Réponse à l'interpellation PLR (R. Bourquin) « Budget 2017 : Retraités – Allocations de renchérissement » (J.-P. Devaux)
9. Réponse à l'interpellation PLR (J.-P. Ammann, R. Bourquin, M. Burdet) « Prévoyance professionnelle des employés communaux » (J.-P. Devaux)
10. Rapport CM en réponse à la motion PS (R. Petignat) « Heures d'ouverture de la déchetterie » (C. Ferrier)
11. Rapport CM en réponse à la motion PS (A. Ehrensperger) « Rapport de gestion : pour une meilleure visibilité de la vie politique neuvevilloise » (R. Matti)
12. Rapport CM en réponse à la motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Provenance de notre eau, plan B et procédures de crise : communication à l'intention de la population » (R. Matti)
13. Rapport CM en réponse au postulat PLR (T. Murier) « Davantage de flexibilité dans l'offre de places en crèche » (L. Glatz)
14. Rapport CM en réponse au postulat PS (L. Glatz) « Sous-voies de La Neuveville » (C. Ferrier)
15. Interventions parlementaires et développements
16. Questions simples et traitement
17. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

AVIS AUX ABONNES

Mesdames, Messieurs, chers clients,

En raison de travaux d'entretien liés à un nouveau raccordement dans le secteur de la rue du Collège, des interruptions de courant sont prévues.

Ces travaux sont planifiés du

• **Lundi 10 avril au jeudi 13 avril 2017**

Les abonnés concernés seront personnellement informés.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous excusons pour les désagréments occasionnés.

SERVICES INDUSTRIELS
Service du télé-réseau

Les abonnés concernés seront personnellement informés.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous excusons pour les désagréments occasionnés.

SERVICES INDUSTRIELS
Service du télé-réseau

AVIS A LA POPULATION

Heures d'ouverture de la déchetterie INFORMATION

A partir du 27 mars 2017 et jusqu'au 30 septembre 2017, la déchetterie communale sera ouverte une heure de plus le **jeudi soir**.

Il s'agit d'un essai pendant la période de l'heure d'été.

	Horaire	
Lundi à mercredi	Matin	09h00 à 12h00
	Après-midi	14h00 à 17h00
Jeudi	Matin	09h00 à 12h00
	Après-midi	14h00 à 19h00
Vendredi	Matin	09h00 à 12h00
	Après-midi	14h00 à 17h00
Samedi	Matin	08h00 à 12h00

Le Conseil municipal

AVIS AUX ABONNES

Mesdames, Messieurs, chers clients,

En raison de travaux d'entretien sur le réseau dans le secteur du chemin des Prés-Guëtins, des interruptions de courant sont prévues.

Ces travaux sont planifiés du

• **Jeudi 06 avril au mardi 11 avril 2017**



Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

AVRIL

Lundi 3

Samedi 8

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 1^{er} avril de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

VOKALENSEMBLE
LYRA
AUS
ST. PETERSBURG
RUSSLAND

Chants d'Église et populaires de Russie
jeudi 6 avril 2017, 20h.
EGLISE DE NODS Collecte

Commune mixte de Nods

INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée**. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

CONSEIL COMMUNAL

Avis de construction

Requérant : Monsieur André Droz, Ch. de Chuffort 54, 2518 Nods.

Auteur du projet : Pascal Stirnemann SA, Rue des Moulins 2a, 2108 Couvert.

Emplacement : parcelle no 3082, au lieu-dit : "Chemin de Chuffort 52-54", commune de Nods.

Projet : transformation et agrandissement du rural.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 27 LPN, 25 et 60 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 avril 2017 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 mars 2017

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : Bernhard et Rahel Burger, La Citerne 131, 2534 Les Prés-d'Orvin

Auteur du projet : GLB Seeland, Baumgartner Jürg, Projektleiter Oekonomie, Grenzstrasse 25, 3250 Lyss

Projet : Installation d'un nouveau chauffage et d'un nouveau canal de cheminée sur RF 2179 du ban de Nods, La Citerne 131, 2534 Les Prés-d'Orvin

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 24c LAT

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : Au

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 24.03.17

Administration communale

« Offrez de l'espoir! »
Dimitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM
Maison chrétienne
pour les aveugles

Case postale, 3002 Neuchâtel
Tél. 032 724 81 52, www.cbm.ch
E-mail: info@cbm.ch

Nouvelles de l'administration

La Commission salue le message du gouvernement bernois

Le message du gouvernement bernois en vue de la votation sur l'appartenance cantonale de la ville de Moutier, le 18 juin prochain, a reçu l'aval de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) du Grand Conseil. Pour elle, le texte est concret, objectif et équilibré. La commission a proposé uniquement une adaptation d'ordre rédactionnel avant l'adoption définitive, prévue fin avril.

Le Conseil-exécutif a tenu à soumettre son projet de message aux citoyennes et citoyens de Moutier à la commission parlementaire compétente et au Conseil du Jura bernois. Le texte passe en revue nombre d'acquis de la cité prévôtale dans le canton de Berne et signale certains projets en cours ou à venir, comme la création d'un parc industriel ou le réaménagement de la route cantonale après l'ouverture de l'A16. Le gouvernement y rappelle son attachement à Moutier et sa détermination à poursuivre son engagement afin d'assurer à Moutier une place de choix dans le Jura bernois et le canton de Berne. Carrefour route de Berne/Keltenstrasse à Nidau : fermeture partielle fin mars

Les travaux au carrefour de la route de Berne et de la Keltenstrasse, à Nidau, entrent dans leur phase finale.

La préparation de la pose du revêtement, qui comporte principalement du fraissage, aura lieu du mercredi 29 mars au vendredi 31 mars 2017. La pose du revêtement se déroulera le week-end du 1^{er} au 2 avril. Pendant la durée des travaux, la route de Berne restera fermée dans un sens. Le trafic s'écoulera uniquement en direction de Lyss. De Lyss en direction de Bienne, il sera dévié aux Marais-de-Brügg. L'accès nord de la Keltenstrasse jusqu'à la route de Berne sera fermé à la circulation dans les deux sens du lundi 27 mars au lundi 3 avril. Dans la partie sud de la Keltenstrasse, la circulation sera limitée entre mercredi 29 mars et samedi 1^{er} avril, puis coupée dimanche 2 avril.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2017, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	14.04.2017		Vendredi Saint
Lundi	17.04.2017		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	25.05.2017	26.05.2017	Ascension
Lundi	05.06.2017		Pentecôte
	17.07.2017	01.08.2017	Vacances estivales
	25.12.2017	02.01.2018	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

Fermeture des déchetteries Diesse/Prêles en raison de Pâques

ATTENTION :
en raison des fêtes de Pâques, les déchetteries seront fermées le samedi 15.04.2017 et le lundi 17.04.2017 !

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2017

Les vignettes vertes 2017 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés avec la facture. Le prix de celles-ci est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise) pour l'année 2017.

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch **jusqu'au mardi 31 mars 2017**.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2017.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter sa quantité de déchets. Vous pouvez laisser le gazon sur les pelouses ou le déposer autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect des citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.
L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES

1^{er} trimestre 2017

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

1^{er} avril, 22 avril, 6 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin

L'administration communale

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VÉRBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 21 MARS 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse du 21 mars 2017 est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 29 mars 2017 au 29 avril 2017. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSÉ

Mise au concours

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de

**éducateur/éducatrice de l'enfance
à l'école à journée continue (EJC)
taux d'occupation 50-80%**

Exigences :

Formation d'éducateur/trice de l'enfance, puériculteur/trice, d'enseignant/e ou formation équivalente.

Mission :

Organiser et animer des groupes d'enfants (1H à 8H) en suivant le projet pédagogique de l'EJC. Proposer des activités ludiques et éducatives aux enfants. Encadrer les écoliers lors des modules devoirs. Faire appliquer les règles de vie de l'EJC. Travailler avec l'équipe éducative et participer activement aux séances d'équipe.

Nous offrons :

Un emploi intéressant et varié dans une structure d'accueil située à Lamboing.

Salaire :

Fixé selon l'échelle de traitement des enseignants.

Entrée en fonction :

Début août 2017.

Envoyez votre offre de service avec curriculum vitae et copies de certificats à l'adresse suivante : Communauté scolaire, CP 91, 2516 Lamboing, mention "postulation EJC".

Délai de postulation 21.04.2017.

Renseignements auprès de Florine Némitz directrice de l'EJC au numéro 078 882 94 92 ou en écrivant à l'adresse : journeecontinue@ecoleplateau.ch.

Communauté scolaire du Plateau de Diesse
mars 2017

TRAVERSÉE DE DIESSÉ DÉBUT DES TRAVAUX

Avec l'arrivée des beaux jours est revenu le temps des travaux liés à la réfection de la route cantonale du village de Diesse.

Comme le prévoit notre planning, nous allons entamer la troisième et dernière étape, soit la réfection de la route de Nods jusqu'à la sortie direction Nods, ce qui occasionnera des perturbations pour le trafic automobile et les riverains.

Les travaux débiteront le lundi 10 avril 2017.

Le trafic de transit sera interdit et dévié par le village de Prêles durant toute la période des travaux. La commune et l'entreprise mandatée pour ces travaux mettront tout en œuvre afin de limiter au maximum les désagréments.

D'avance, nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension. Nous restons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire souhaité.

Il s'agit de travaux utiles et nécessaires que vous comprendrez aisément.

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

TRAVERSÉE DE LAMBOING DÉBUT DES TRAVAUX

Avec l'arrivée des beaux jours est venu le temps des travaux liés à la réfection des routes cantonales du village de Lamboing, qui seront réalisés en trois étapes de 2017 à 2019.

Comme le prévoit notre planning, nous allons entamer la première étape, soit la réfection de la route de Diesse depuis le Cheval Blanc en direction de Diesse, ce qui occasionnera des perturbations pour le trafic automobile et pour les riverains.

Les travaux débiteront le mardi 18 avril 2017

Le trafic de transit sera interdit et dévié par le village de Prêles durant toute la période des travaux. La commune et l'entreprise mandatée pour ces travaux mettront tout en œuvre afin de limiter au maximum les désagréments.

D'avance, nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension. Nous restons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire souhaité.

Il s'agit de travaux utiles et nécessaires que vous comprendrez aisément.

L'administration communale

Il a remis ça !!!
Notre Lapin a caché tous les œufs...

Petits et Grands
venez nombreux
chercher les 30 surprises

Pour tous
sirop et café vous seront
offerts

Lundi de Pâques
17 Avril
11h00 à Prêles

Mais attention de ne pas le tromper d'œuf
si tu veux manger des œufs au chocolat
et non des œufs aux plats...

Lieu de départ :
« Les Secs »
Derrière l'école
de Prêles



ANALYSE DE L'EAU POTABLE

En date du 1^{er} mars dernier, le chef du service d'inspection de l'eau potable du canton de Berne a prélevé un échantillon d'eau dans notre réseau de distribution au lavabo des toilettes de l'école de Lamboing. Il l'a analysé afin de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable.

Il ressort des résultats de cette analyse que ceux-ci répondent aux dispositions légales.

Les résultats de l'analyse peuvent être consultés au guichet de l'administration et sur notre site Internet.

RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS AVIS AUX CITOYENS

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison des fêtes de Pâques, la tournée du jeudi 13 avril 2017 sera donc avancée au **mercredi 12 avril 2017**.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Canton de Berne

L'OFFICE DES IMMEUBLES ET DES CONSTRUCTIONS DU CANTON DE BERNE (OIC)

Cherche un nouvel **exploitant** pour le domaine de La Praye, situé sur le plateau de Diesse, sur la commune de Nods. Date d'entrée en fonction le 1^{er} Janvier 2018 ou à convenir.

Les bâtiments ont une valeur vénale de Sfr. 3'643'000.- et sont à reprendre en droit de superficie.

En fonction du droit de superficie, le domaine sera remis en fermage de longue durée.

La surface agricole utile est de 138.6 ha. 9.19 ha de forêt (principalement essences feuillues) font également parti de la location.

Un dossier d'information peut être demandé auprès de l'INFORAMA Seeland, Herrenhalde 80, 3232 Ins, hansrudolf.kneubuehl@vol.be.ch.

Pour tout renseignement au sujet de l'exploitation : Hans-Rudolf Kneubühi, Tél.: 031 636 24 14

Des perspectives d' **avenir** Canton de Berne

La Préfecture du Jura bernois est une unité décentralisée de la Direction de la Justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne et fournit de nombreuses prestations pour la population ainsi que pour les 40 communes de l'arrondissement administratif du Jura bernois et mets au concours un poste de

Juriste (60 % à 80 %)

Description du poste

Vous instruirez prioritairement des procédures administratives et rédigerez des décisions dans les domaines relevant de la compétence d'une préfecture, à savoir le droit foncier rural, les successions, la loi sur l'hôtellerie et la restauration, ainsi que les constructions. Vous serez également amené à traiter de procédures de recours et à rédiger des décisions sur recours dans tous les domaines de compétence d'une préfecture. Vous fournirez un soutien juridique dans tous les domaines juridiques de la préfecture, contribuerez à la formation des stagiaires-juristes et donnerez des renseignements juridiques aux communes de l'arrondissement, ainsi qu'aux particuliers.

Entrée en fonction : 1er juin 2017 ou selon entente

Lieu de travail : Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Contacts

Si cette annonce a éveillé votre intérêt, vous pourrez trouver des informations supplémentaires sur le site internet du canton de Berne (<http://www.jobs.sites.be.ch>)



Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

9h45 Culte à Monrepos 10h30 Home Montagu
Pas de culte de l'enfance à la maison de paroisse

Dimanche 2 avril

10h, culte du 5e dimanche de Carême

John Ebbutt, pasteur

Avec la participation du groupe de louange

Matthieu 16, 13-28. Une croix

Chants : 33-02 ; 33-21 ; 55-07 ; 44-12

Du 4 au 7 avril, semaine d'animation de 9h à 11h à la maison de paroisse pour les enfants inscrits

Mercredi 5 avril

10h Groupe de prière et partage biblique, salle Schwander

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay - 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 2. April

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Text: Mk 10,35-45 (Gute Plätze). Mit Miriam Vaucher (Musik), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

Pikettdienst

13. Februar bis 2. April: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99)

3. bis 9. April: Pfr. Eric Geiser (Tel. 032 324 18 81 oder 079 533 47 12)

Aktuelle und ausführliche nformationen immer über : www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 2 avril

10h Messe à l'église paroissiale (5^{ème} dimanche de carême)

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h45 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 9 avril

10h Messe des Rameaux et de la Passion à l'église paroissiale

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, répond à vos appels ou vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12.

Soyez les bienvenus !

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 9h à 11h et le jeudi de 15h à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail:

laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 2 avril

Culte à 10h00 à Nods, service de voiture

Après-midi enfants à la Maison de paroisse

Mardi 4 avril, de 14h00 à 16h00: cinéma et crêpes

Mercredi 5 avril, de 14h00 à 16h00: construction de dinosaures, chevaux et de dauphins en bois à emporter chez soi.

Approche de la mort par les contes

Dimanche 9 avril, à 17h00, à église de Diesse, Jo Rollier, conteuse, Maryclaude Huguenin, organiste, et Valérie Winteler, flûtiste, vous invitent à une traversée de mots et de musiques. La musique et les contes permettent un voyage, un partage, une rencontre dont on ressort toujours enrichi. Entrée libre, collecte

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing; 9h45 centre du village de Diesse quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville

Contacts

Présidente : Mme Anne-Claude Dubois, 079 372 79 60, dubois5@bluewin.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche - 032 315 27 37

& 079 429 02 80 - stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 2 avril

10h, culte de reconnaissance avec le Jodlerchörli Anemone. Invitation particulière aux bénévoles de la paroisse, d'avant et de maintenant.

Apéritif à l'issue du culte

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Président de paroisse :

M. André Sunier, 079 240 55 09, arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

19h30 groupe de jeunes

Dimanche 2 avril

17h00 Culte jeunesse

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mercredi

6h25 à 7h00 Forum des hommes

9h15 à 11h00 Au café des dames

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 1er avril - Services à Bienne

9h30 : Partage de la Parole

10h30 : Culte, pasteur Ralf Wegener

Mercredi

19h30 : Réunion de prières



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS CULTE DE RECONNAISSANCE 2 AVRIL 10H

Vous donnez, vous avez donné du temps, des compétences pour la paroisse de Nods, ces derniers 20 ans, comme bénévoles, conseillers de paroisse, pour la vente, pour les aînés ou d'autres aides précieuses, longues ou ponctuelles, essentielles :

VOUS ÊTES INVITÉS !

En communauté, nous voulons vous dire tout simplement

MERCI DU FOND DU CŒUR !

A vous et à Celui qui nous aime, par le chant, la prière, avec la participation du JODLERCHÖRLI ANEMONE.

A l'issue du culte, un apéritif nous permettra de partager du temps et de bonnes choses.

Nous comptons sur votre présence !

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DURÉE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMÉE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Dès le 23 avril, ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30 jusqu'au 29 octobre 2017 ainsi que les samedis, depuis le 17 juin jusqu'au 9 septembre 2017.

Nouvelle exposition temporaire à partir du 17 juin 2017 :

Collections 2000-2017

A travers quelques objets choisis qui ont intégré la collection entre 2000 et 2017, l'exposition présente un tour d'horizon du musée, de sa politique d'acquisition, de ses pratiques et des défis que la conservation d'objets du passé implique. A travers une foule d'exemples pratiques, le visiteur est aussi invité à donner son avis sur l'avenir des collections.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch
ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 1^{er} avril Junior Tshaka - 360

Vendredi 21 avril La Castou

Samedi 6 mai Giorgio Conte

SERVICE D'ASSISTANCE EN CAS DE SURCHARGE EN AGRICULTURE (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44

Lundi au samedi de 8h - 20h

info@aul-be.ch

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch